

Conférence des Nations unies sur l’océan 9-13 juin, Nice (France)

Brief media de Greenpeace

En bref

- La Conférence des Nations unies sur l'océan (UNOC), co-organisée par la France et le Costa Rica, est un forum politique officiel essentiel pour la protection des océans. Il s'agit de la réunion sur les océans de plus haut niveau depuis l'adoption du Traité sur la haute mer et de l'objectif 30x30, adopté en 2022.
- Bien que son issue ne soit pas juridiquement contraignante, l'UNOC-3 offre aux pays du monde entier l'occasion de débattre d'enjeux majeurs, de prendre des engagements politiques et de promouvoir une action collective pour faire progresser la protection des océans, notamment dans le cadre de l'Objectif de développement durable (ODD) 14.
- Les déclarations et les engagements qui sortiront de ce sommet seront essentiels pour définir l'agenda et les priorités des mois à venir. Ceci est particulièrement important dans le contexte géopolitique actuel, où la coopération multilatérale est confrontée à des défis croissants.
- Alors que la société civile et la communauté scientifique appellent à un moratoire mondial sur l'exploitation minière en eaux profondes, la toute première demande d'exploitation des minerais des fonds marins a été déposée auprès du gouvernement américain. Le signal qui sera envoyé sur ce dossier par les gouvernements à l'UNOC-3 sera donc crucial en vue de la prochaine réunion de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM) qui se tiendra en juillet.
- L'UNOC est considérée comme l'échéance politique à laquelle 60 pays doivent ratifier le Traité sur la haute mer afin que celui-ci puisse entrer en vigueur et que la trajectoire de l'objectif 30 x 30 puisse être maintenue.
C'est également le dernier moment politique de haut niveau avant le dernier cycle de négociations du Traité mondial sur les plastiques (INC5.2).
- La plénière de l'UNOC sera structurée en dix « panels », conformément à la résolution 78/128 de l'Assemblée générale de juillet 2024.
- Les gouvernements australien et cap-verdien ont facilité un processus menant à une déclaration finale, la Déclaration de Nice sur l'action pour les océans. Malheureusement, la version actuelle de cette déclaration est loin de répondre aux attentes¹.

¹ <https://www.greenpeace.fr/espace-presse/le-projet-de-declaration-de-la-conference-des-nations-unies-sur-locean-ne-parvient-pas-a-resoudre-la-crise-des-occeans/>

Thèmes clés de l'UNOC

- **Protéger 30 % des océans d'ici à 2030**

Les gouvernements ont adopté l'objectif "30x30" dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming à Montréal en 2022 - un objectif visant à protéger au moins 30 % des océans d'ici à 2030.

La protection des eaux nationales et internationales est essentielle pour atteindre l'objectif 30x30 mais la qualité des zones protégées est également cruciale.

Pour être efficaces, les aires marines protégées (AMP) doivent bénéficier d'une protection totale ou élevée où les règles sont réellement appliquées. Il est également essentiel que ces zones soient sélectionnées de manière à protéger les 30 % les plus précieux d'un point de vue écologique et non les 30 % les plus pratiques d'un point de vue politique.

Actuellement, 2,7 % de l'océan mondial est totalement ou fortement protégé des activités humaines, dont seulement 0,9 % concerne des zones de haute mer, qui échappent à la juridiction nationale. Greenpeace estime qu'au rythme actuel de protection, l'objectif 30x30 ne sera pas atteint avant 2107.

Les pays doivent mettre en œuvre l'accord afin de protéger au moins 30 % des eaux nationales d'ici à 2030, en veillant à ce que les industries extractives non durables soient interdites au sein des AMP et à ce que les communautés locales soient au cœur du processus décisionnel dans les politiques de conservation marine.

Dans les eaux internationales, cet objectif ne peut être atteint que par l'intermédiaire du traité sur la haute mer, le seul outil juridique permettant de créer des zones protégées dans les eaux internationales. Pour respecter l'échéance de 2030, le traité doit être ratifié cette année.

- **Ratification du traité sur la haute mer**

Bien que l'UNOC ne soit pas une date limite officielle pour la ratification du traité sur la haute mer, de nombreux gouvernements considèrent la conférence comme une échéance politique. Cet événement offre donc les meilleures chances de voir le traité entrer en vigueur à temps pour atteindre l'objectif des 30x30. Le traité doit être ratifié par 60 États pour entrer en vigueur. À l'heure où nous écrivons ces lignes, seuls 28 pays ont déposé leur ratification auprès des Nations unies et une poignée d'autres pays devraient le faire d'ici le début de l'UNOC.

→ Les pays pourront déposer leur ratification directement au centre de conférence de l'UNOC le lundi 9 juin. Il s'agit d'une exception car elles doivent habituellement être déposées au siège de l'ONU à New York.

- **Exploitation minière en eaux profondes**

La conférence des Nations unies sur l'océan intervient après la première demande d'exploitation minière en eaux profondes dans les grands fonds marins internationaux, récemment soumise par The Metals Company (TMC) auprès du gouvernement américain, plutôt qu'au régulateur des Nations unies (AIFM), dans un contexte de forte controverse politique.

La France, pays co-organisateur, [a clairement](#) affirmé son ambition d'élargir le soutien international au moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes². Elle a [critiqué](#) la demande de TMC, la qualifiant de "piraterie", et soutient la position de l'Autorité internationale des fonds marins (AIFM).

Lors de l'UNOC, une des sessions de dialogue ("Ocean Action Panel 10") portera sur la conservation des océans et de leurs ressources par la mise en œuvre du droit international. Dans ce cadre, Greenpeace s'attend à ce que l'action unilatérale des États-Unis sur l'exploitation minière en eaux profondes, potentiellement en violation du droit international, soit abordée.

Moins d'un mois avant l'assemblée générale de l'AIFM en juillet, l'UNOC offre aux gouvernements une occasion unique de galvaniser le soutien en faveur d'un moratoire et de réaffirmer l'importance des Nations unies et du droit international dans la gestion des fonds marins.

- Un prélude aux négociations sur le traité mondial sur les plastiques

L'UNOC-3 est le dernier grand rassemblement politique des délégués / déléguées et ministres concernés avant la deuxième partie de la cinquième session des négociations du traité international contre la pollution plastique (INC-5.2), qui se tiendra en août en Suisse.

À l'UNOC, Greenpeace exigera que ce traité mondial réduise la production de plastique et mette fin au plastique à usage unique pour notre santé, nos communautés, nos océans, notre biodiversité et notre climat.

→ Une déclaration ministérielle sur le traité international contre la pollution plastique devrait être publiée le mardi 10 juin.

- Promouvoir la résilience des communautés côtières et la pêche durable

Depuis des siècles, les communautés côtières et autochtones gèrent durablement l'océan et protègent la biodiversité, préservant la bonne santé du climat pour le bien de tous et toutes. Cependant, l'essor de la pêche industrielle et de diverses activités destructrices nuisent à la santé et aux moyens de subsistance des populations, favorisant les violations des droits humains et détruisant la nature et le climat. Menées par quelques grandes entreprises assoiffées de profits et soutenues par des gouvernements aux intérêts court-termistes, certaines pratiques non durables comme la surpêche menacent la sécurité alimentaire et la capacité d'action des communautés locales en matière de développement, ainsi que le droit de chacun et chacune à une vie équitable dans un environnement sain.

Les demandes de Greenpeace à l'UNOC

Avant la conférence des Nations unies sur les océans (UNOC), Megan Randles, responsable de la délégation de Greenpeace International pour la conférence, a déclaré : *"L'UNOC est le forum politique sur les océans de plus haut niveau depuis l'adoption du Traité mondial sur la haute mer et de l'objectif 30 x 30. C'est une occasion unique pour les gouvernements de se rassembler et de réaliser des progrès tangibles en matière de protection des océans. Compte tenu de l'importance de ce moment, nous*

² <https://x.com/EmmanuelMacron/status/1589696531263029248>,
<https://x.com/EmmanuelMacron/status/1895218987321172089>

espérons voir davantage d'ambition de la part des gouvernements, tant dans l'ordre du jour officiel de la conférence que dans la déclaration politique. Non seulement les engagements clés pris par les organisateurs – ratifier le Traité sur la haute mer et mobiliser davantage en faveur d'un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes – risquent d'être manqués, mais la déclaration politique et l'ordre du jour sont loin d'être suffisants pour garantir la protection des océans, que ce soit en ce qui concerne le Traité sur les plastiques ou la gouvernance des océans."

A l'UNOC, Greenpeace appelle les gouvernements à :

- Veiller à ce que le traité sur la haute mer entre en vigueur en 2025. Bien qu'il soit peu probable qu'il soit ratifié par 60 pays avant l'UNOC, comme promis initialement, les gouvernements doivent s'assurer de ratifier le traité dès que possible au cours des prochains mois afin de maintenir l'objectif 30x30.
- Réaffirmer ou annoncer publiquement leur soutien à un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes, afin de protéger les grands fonds marins et de défendre le multilatéralisme, et souligner les risques liés à l'exploitation minière en eaux profondes lors de discours, de tables rondes et d'événements.
Actuellement, 33 pays soutiennent un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes. Ce moratoire protégerait les grands fonds marins de dommages irréversibles, démontrerait clairement que le patrimoine commun de l'humanité ne peut être accaparé par le plus agressif des prétendants et donnerait à toutes les nations le temps de négocier dans des conditions équitables et pacifiques, conformément aux principes fondamentaux de la CNUDM.
Cet engagement est crucial à l'approche d'une réunion cruciale du Conseil et de l'Assemblée de l'Autorité internationale des fonds marins en juillet.
- Condamner l'action unilatérale des États-Unis, qui porte atteinte au système des Nations unies en autorisant l'exploitation minière en eaux profondes dans les eaux internationales par le biais de réglementations américaines, car cela constitue une violation potentielle du droit international.
- Soutenir l'adoption d'un traité mondial contre la pollution plastique fort et ambitieux, qui réduise la production de plastique d'au moins 75 % d'ici à 2040 afin de respecter l'objectif climatique de 1,5 °C et de protéger notre santé, nos communautés et la nature, en s'appuyant sur les meilleures données scientifiques disponibles.
- Assurer une pêche équitable, juste et durable en garantissant que les droits humains, la protection de l'environnement et les pratiques commerciales éthiques s'étendent à l'ensemble des chaînes d'approvisionnement des produits de la mer afin de mettre un terme à la pêche industrielle non durable et destructrice, l'une des principales menaces à la protection de nos océans. Cet objectif peut être atteint en accélérant la ratification et la mise en œuvre du Traité mondial sur les océans et d'autres conventions internationales pertinentes, notamment la Convention n° 188 de l'OIT.

Pourquoi est-ce important ?

L'océan couvre plus de 70 % de la surface de la Terre et joue un rôle essentiel dans la régulation du climat, la préservation de la biodiversité et le maintien de l'économie mondiale. Cependant, les océans sont de plus en plus menacés par la pollution, la surpêche, les forages, l'exploitation minière et le changement climatique.

Moins de 1 % de la haute mer - l'habitat le plus vaste de la planète, qui représente 64 % de l'océan mondial - est entièrement ou fortement protégé des activités humaines.

Contacts Greenpeace

→ Une **délégation de Greenpeace** sera présente à Nice, composée d'experts et expertes en matière de gouvernance des océans, de pêche, d'exploitation minière en eaux profondes, de haute mer et de la question plastique.

Des porte-parole en anglais, français, allemand, portugais, espagnol et thaï seront disponibles pour des briefs et des interviews.

Deux partenaires seront également à Nice pour faire entendre la voix des petits pêcheurs.

- **Diaba Diop, du Sénégal**, est une sentinelle des droits des femmes dans le secteur de la pêche. Elle dirige le Réseau des femmes pour la pêche au Sénégal (REFEPAS), une organisation nationale regroupant des milliers de femmes transformatrices de poisson, poissonnières, et d'autres actrices du secteur. Elle milite activement pour la reconnaissance des droits des femmes et est en première ligne de la lutte contre les mauvaises pratiques de pêche et l'attribution des licences de pêche. Depuis des années, elle alerte l'opinion publique sur les activités des usines de farine et d'huile de poisson, qui sont en train de faire disparaître le métier des transformatrices de poisson.

- **Piya Thedyam** est Thaïlandais, pêcheur de métier depuis toujours, et président de la Federation of Thai Fisherfolk Association.

Né dans une famille de pêcheurs à Prachuap Khiri Khan, il a commencé à pêcher à l'âge de 12 ans et s'est ensuite tourné vers des pratiques durables artisanales après avoir constaté les dégâts environnementaux causés par la pêche industrielle au chalut. Aujourd'hui, il mène des actions au niveau national pour défendre les droits des pêcheurs artisanaux, protéger les écosystèmes marins et garantir la sécurité alimentaire des communautés côtières. Depuis plus de vingt ans, Piya se bat pour des politiques axées sur la durabilité et l'équité car il est convaincu que la mer est une ressource commune qui doit être protégée pour les générations futures.

→ Contacts médias à Nice

Greenpeace international :

- Magali Rubino +33 7 78 41 78 78 / magali.rubino@greenpeace.org
- James Hanson +44 7801 212 994 / james.hanson@greenpeace.org

Greenpeace France :

- Kim Dallet + 33 6 33 58 39 46 / kim.dallet@greenpeace.org

Notes

31 pays ont officiellement ratifié : Palau, Chili, Belize, Seychelles, Monaco, Maurice, États fédérés de Micronésie, Cuba, Maldives, Singapour, Bangladesh, Barbade, Timor Leste, Panama, Sainte-Lucie, Espagne, France, Malawi, Iles Marshall, Antigua et Barbuda, République de Corée, Costa Rica, Chypre, Finlande, Hongrie, Lettonie, Portugal, Slovénie, Dominique, Norvège, Roumanie.

33 pays soutiennent désormais un moratoire sur l'exploitation minière en eaux profondes : Palau, Vanuatu, Espagne, Fidji, Nouvelle-Zélande, Samoa, France, Chili, Allemagne, Costa Rica, Panama, Équateur, États fédérés de Micronésie, République dominicaine, Suisse, Suède, Irlande, Canada, Brésil, Finlande, Portugal, Monaco, Royaume-Uni, Mexique, Danemark, Grèce, Pérou, Malte, Honduras, Tuvalu, Guatemala, Autriche, Luxembourg.

- Le rapport de Greenpeace, intitulé "De l'engagement à l'action : Atteindre l'objectif 30×30 grâce au traité mondial sur les océans", détaille les progrès accomplis jusqu'à présent dans la réalisation de l'objectif et présente les principaux obstacles qui empêchent d'aller plus vite.
<https://www.greenpeace.org/static/planet4-international-stateless/2024/10/b53a2f62-from-commitment-to-action-achieving-the-30x30-target-through-the-global-ocean-treaty.pdf>
- Une enquête internationale menée par Censuwide et commandée par Greenpeace International a révélé que huit personnes sur dix sont favorables à la réduction de la production de plastique.
<https://www.greenpeace.org/international/publication/66181/global-plastics-treaty-survey-results/>